

Avis adopté

Séance plénière du 14 avril 2026

« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »

Déclaration du groupe CGT

La CGT partage les constats que les professionnels portent depuis longtemps et que la crise sanitaire n'a fait que rendre plus visibles.

- Système de santé fragilisé,
- Personnels durablement sous tension,
- Gestion marquée par une centralisation des décisions.

La préconisation 4 aborde l'évaluation des mécanismes et des niveaux des aides publiques à la recherche et ouvre un sujet important. Sans aller jusqu'à conditionner explicitement des dispositifs comme le crédit d'impôt recherche, elle introduit la nécessité d'un contrôle renforcé de l'utilisation de l'argent public, ce qui constitue un point d'appui pour une meilleure cohérence des politiques de recherche et de souveraineté sanitaire.

Des priorités essentielles sont identifiées : prévention, anticipation et coordination. Elles sont des leviers indispensables pour améliorer la gestion des crises sanitaires et renforcer l'efficacité de notre système de santé.

Si le diagnostic est posé et les objectifs identifiés, les réponses ne répondent pas aux enjeux et laissent intactes les difficultés que les professionnels vivent au quotidien.

Elles se traduisent sur le terrain par des contraintes persistantes en termes d'effectifs et de conditions d'exercice.

Les propositions restent majoritairement organisationnelles et ne s'accompagnent pas des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à leur mise en œuvre.

Sans renforcement des effectifs, sans amélioration des conditions de travail et sans capacité d'action accrue pour les équipes, il n'y aura pas les effets attendus.

On ne peut pas prétendre mieux prévenir, mieux anticiper et mieux coordonner sans donner au système de santé les moyens de fonctionner.

Le maintien d'un pilotage budgétaire du système de santé, notamment à travers l'ONDAM, limite la capacité à adapter les moyens aux besoins réels.

L'avis évoque également une meilleure association des acteurs mais sans reconnaître un véritable pouvoir de décision aux professionnels de terrain.

Les inégalités sociales et territoriales de santé identifiées, mais restent sans réponses adaptées.

Au fond, cet avis pose des constats justes, mais il ne se donne pas les moyens d'y répondre.

La CGT s'est abstenue.